



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le **27 JUIN 2012**

La directrice générale des ressources humaines
à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les secrétaires
généraux d'académie

Secrétariat général

Direction générale
des ressources
humaines

Service des
personnels
enseignants de
l'enseignement
scolaire

DGRH B

Sous-direction des
études de gestion
prévisionnelle et
statutaires

DGRH B1

Affaire suivie par :
Bruno DUPONT

Téléphone :
01 55 55 41 22
Télécopie :
01 55 55 43 65

Courriel :
bruno.dupont@
education.gouv.fr

Sous-direction de la
gestion des carrières

DGRH B2

Affaire suivie par :
Marcel GOULIER

Téléphone :
01.55.55.42.83

Télécopie :
01.55.55.40.45

Courriel :
marcel.goulier@
education.gouv.fr

Objet : évolution des nomenclatures et changement de discipline des enseignants de STI

La création du CAPET sciences industrielles de l'ingénieur (arrêté du 17 mars 2011 publié au JORF du 2 avril 2011) et de l'agrégation sciences industrielles de l'ingénieur (arrêté du 25 novembre 2011 publié au JORF du 10 janvier 2012) doit s'accompagner d'ajustements dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

L'évolution du contenu des enseignements et la refonte des grilles horaires ont des conséquences sur le recrutement des nouveaux enseignants, certifiés et agrégés, alors que l'important plan de formation en cours de réalisation vise à adapter la ressource titulaire actuelle aux nouveaux objectifs pédagogiques de la filière.

Ces évolutions auront des incidences sur les modalités du calibrage des flux d'entrée dans votre académie pour les disciplines concernées.

La présente note propose un calendrier qui associe les opérations conduites par l'administration centrale aux actes de gestion réalisés en académie.

I/ Rappel des évolutions de disciplines :

S'agissant des recrutements à venir :

- les 4 sections du CAPET et les 12 options qui leur étaient rattachées sont supprimées au profit d'une section unique comportant 4 nouvelles options dès la session 2012 ;
- une agrégation unique comportant une seule section et trois options sera mise en place pour la session 2013 ;
- la section technologie du CAPET est supprimée à compter de la session 2012 des concours.

Dans les bases EPP, à la rentrée 2011, les enseignants de la filière STI sont affectés dans 42 disciplines de poste.

Après la création du CAPET sciences industrielles de l'ingénieur, les certifiés et les agrégés seront regroupés en 4 disciplines :

- architecture et construction (L1411_SII.AC),
- énergie (L1412_SII.EE),
- information et numérique (L1413_SII.SIN),
- ingénierie mécanique (L1414_SII.ING.ME).

Un changement de discipline est donc nécessaire pour chaque enseignant STI industriel titulaire, certifié ou agrégé, qu'il soit affecté sur un support pré-bac ou post bac, soit vers l'un des nouveaux champs, soit vers la discipline technologie pour les certifiés.

Copie à Monsieur le doyen de l'inspection générale du groupe des STI



2 / 5

Par ailleurs, ces enseignants pourront, s'ils le souhaitent, rejoindre toute autre discipline choisie dans le cadre d'une reconversion selon la procédure habituelle.

II°/ Mise en œuvre du changement de discipline

Afin de rechercher la meilleure adéquation entre les compétences des enseignants et les besoins d'enseignement, il n'est pas prévu de table de correspondance entre anciennes et nouvelles disciplines d'enseignement permettant la migration automatique des enseignants. Il faut, au regard des compétences et des appétences de chacun, effectuer un changement de discipline pour chaque enseignant.

Cette opération **concerne tous les certifiés et agrégés de l'ancienne filière STI industrielle** quels que soient leur corps d'appartenance, leur position administrative, leur niveau d'enseignement (pré-bac ou post bac) et la nature de leur affectation actuelle.

Les personnels enseignants étant, conformément aux dispositions statutaires les concernant, nommés par le ministre dans leur corps et dans leur discipline d'enseignement, le parallélisme des compétences implique que la nomination dans une nouvelle discipline de recrutement soit également réalisée par le ministre. Un arrêté ministériel rendra donc le changement de discipline effectif.

Pour autant, le changement de discipline constitue une opération de gestion des ressources humaines importante. Il vous appartient de préparer cette procédure avec le concours des corps d'inspection qui valideront le choix effectué par les enseignants et de faire connaître à l'administration centrale, **pour le lundi 15 octobre 2012**, vos propositions pour les enseignants de la filière STI – hors voie professionnelle – affectés dans votre académie.

Concernant les enseignants n'ayant pas d'académie d'affectation (enseignants mis à disposition, détachés, stagiaires en report de stage, etc.), l'administration centrale, en lien avec l'inspection générale de STI se chargera d'instruire le changement de discipline.

Afin de vous faciliter le traitement des dossiers des enseignants concernés par le changement de discipline de recrutement, une application informatique spécifique a été développée par le ministère dont les modalités pratiques d'utilisation suivront l'envoi de la présente note.

Les nouvelles nomenclatures, créées selon le tableau joint en annexe, sont implantées dans les bases de gestion pour vous permettre de procéder au changement de discipline dans la base EPP dès la réception de l'arrêté ministériel.

III°/ Calendrier de mise en œuvre :

La synchronisation des opérations au sein d'un calendrier unique partagé par les académies et l'administration centrale est essentielle.

Pour mémoire, au cours de l'année scolaire 2011/2012 :

- les opérations inter et intra du MNGD 2012, dont le calibrage du mouvement interacadémique, se sont déroulées avec les anciennes nomenclatures ;
- le recrutement des professeurs agrégés de la session 2012 des concours a été réalisé avec les anciennes nomenclatures ;
- le recrutement des professeurs certifiés de la session 2012 des concours a été réalisé avec les nouvelles nomenclatures mais, seule, l'option information et numérique (L1413 SIN) est ouverte avec 30 postes proposés au concours.



3 / 5

Il reste à réaliser l'opération de changement de discipline des titulaires qui vous permettra, le moment venu, de préparer la rentrée scolaire 2013 avec la requalification des postes dans les établissements.

Pour l'année scolaire 2012/2013 :

- les recrutements de professeurs certifiés de la session 2013 du concours se feront dans les nouvelles nomenclatures ;
- le recrutement des professeurs agrégés de la session 2013 du concours se fera dans le cadre des trois options de la nouvelle agrégation unique.
- les opérations inter et intra du MNGD 2013, dont le calibrage des capacités d'accueil, tant pour les néo-titulaires et titulaires que pour l'affectation des stagiaires, se dérouleront avec les nouvelles nomenclatures.

Attention : Toutes les affectations sur des supports post bac seront exclusivement gérées par le mouvement spécifique et se dérouleront avec les anciennes nomenclatures. Ainsi, les supports en CPGE auront pour discipline de poste « L1410 » et les supports de BTS se verront maintenir leur coloration actuelle.

Certains agents devront faire l'objet d'une vigilance particulière et, selon leur position administrative, bénéficier d'un changement de discipline effectué par les académies à la rentrée 2012 puis par l'administration centrale pour les rentrées suivantes. Celui-ci devra intervenir, chaque année, pendant la période séparant le jury de titularisation réuni en juillet et l'ouverture du serveur d'expression des vœux pour la phase interacadémique du MNGD en novembre de l'année scolaire suivante.

A la rentrée 2012, relèveront des académies pour le positionnement dans une discipline de la nouvelle nomenclature

- les professeurs agrégés recrutés à la session 2012 et affectés comme stagiaires à la rentrée scolaire 2012 ;
- les stagiaires en renouvellement de stage ou en prolongation de stage ;
- les lauréats de concours des sessions antérieures, en retour de report de stage et affectés comme stagiaires à la rentrée scolaire 2012.

Pour les rentrées scolaires suivantes, relèveront de l'administration centrale pour le positionnement dans une nouvelle nomenclature :

- les lauréats de concours des sessions antérieures en retour de report de stage et devant être affectés comme stagiaires ;
- les enseignants en réintégrations voulant participer à la phase interacadémique du MNGD

La chef de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines

Thérèse FILIPPI



ANNEXE I : LISTE INDICATIVE DES DISCIPLINES ASSOCIEES A LA FILIERE STI

ENS	L2100 GENIE INDUSTRIEL BOIS
ENS	L2110 MENUISERIE CHARPENTE
ENS	L2120 EBENISTERIE
ENS	L2130 EXPLOITATION FORESTIERE ET SCIERIE
ENS	L2140 AMEUBLEMENT
ENS	L2200 GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS
ENS	L2210 FABRICATION INDUSTRIELLE DE L'HABILLEMEN
ENS	L2220 ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES
ENS	L2230 INDUSTRIE TEXTILE
ENS	L2240 INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE
ENS	L2300 GENIE INDUSTRIEL DU VERRE ET CERAMIQUE
ENS	L2400 GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQ
ENS	L2401 CONSTRUCTIONS METALLIQUES
ENS	L2402 METAUX EN FEUILLES
ENS	L2500 GENIE INDUSTRIEL PLASTIQUES ET COMPOSITE
ENS	L2501 TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES
ENS	L2600 GENIE CHIMIQUE
ENS	L3000 GENIE CIVIL
ENS	L3011 GEOMETRE
ENS	L3030 CARTOGRAPHIE
ENS	L3100 GENIE THERMIQUE
ENS	L3110 INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES
ENS	L3120 FROID ET CLIMATISATION
ENS	L4010 SC.TECHNIQUES INDUSTRIELLES
ENS	L4100 GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION
ENS	L4120 OPTIQUE (LUNETTERIE,PRECISION,COMPOSANTS
ENS	L4130 GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION DES PAPETRI
ENS	L4200 GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE
ENS	L4210 MICROTECHNIQUE
ENS	L4221 FORGE-ESTAMPAGE
ENS	L4222 FONDERIE
ENS	L4223 MODELAGE MECANIQUE
ENS	L4230 TRAITEMENT THERMIQUE ET ELECTROPLASTIE
ENS	L4500 GENIE MECANIQUE MAINTENANCE
ENS	L4511 MECANIQUE AUTOMOBILE
ENS	L4512 MECANIQUE AGRICOLE
ENS	L4540 MAINTENANCE DES AERONEFS
ENS	L5100 GENIE ELECTRIQUE ELECTRONIQUE ET AUTOMAT
ENS	L5111 SON ET VIDEO
ENS	L5112 AUDIOVISUEL
ENS	L5200 ELECTROTECHNIQUE
ENS	L5500 INFORMATIQUE&TELEMATIQUE



ANNEXE II : EVOLUTION DES NOMENCLATURES

5 / 5

CAPET CONCOURS 2012 - AGREGATION CONCOURS 2013					
Disciplines de recrutement					
CAPET Section "Sciences industrielles de l'ingénieur" restructurée autour de 4 options adaptées aux spécialités de la nouvelle série du baccalauréat technologiques STI2D	Création disc. de recrutement	1411E	SII.AC	Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Les disciplines de recrutement actuelles ne feront plus l'objet d'ouverture de concours à l'avenir
	Création disc. de recrutement	1412E	SII.EE	Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	
	Création disc. de recrutement	1414E	SII.ING.ME	Sciences Industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	
	Création disc. de recrutement	1413E	SII.SIN	Sciences industrielles de l'ingénieur option informatique et numérique	
AGREGATION Section "Sciences Industrielles de l'ingénieur" restructurée autour de 3 options adaptées aux spécialités de la nouvelle série du baccalauréat technologiques STI2D	Création disc. de recrutement	1414A	SII.ING.ME	Sciences Industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique	
	Création disc. de recrutement	1415A	SII.ING.EL	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique	
	Création disc. de recrutement	1416A	SII.ING.CO	Sciences Industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions	
Disciplines de postes					
	Création disc. de poste	L1411	SII.AC	Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	
	Création disc. de poste	L1412	SII.EE	Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	
	Création disc. de poste	L1414	SII.ING.ME	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	
	Création disc. de poste	L1413	SII.SIN	Sciences industrielles de l'ingénieur option informatique et numérique	